

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le lundi vingt-deux décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET,

Etaient présents :

Mesdames : Evelyne SASSETTI – Magali THOMASSIN – Sarah CONCHERI – Catherine MANGEOT – Cécile LANA – Anne-Marie FARRUDJA – Marie-Louise HUSSON – Martine CLAUSSE.

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Hervé LAHEURTHE – Paul BINDA – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Jacques BOURGUIGNON – Bertrand DANIEL.

Avait donné procuration : Mme Nadine GALLOIS à M. Alain COLLET, Mme Nadia DORE à Mme Cécile LANA, Mme Laetitia SCHLEGEL à Mme Catherine MANGEOT – M. Abdulhak EL OMARI. à Mme Sandra CONCHERI – Mme Mélissa COLIN à M. Ghislain DEMONET – Mme Jacqueline GENAY à M. Olivier MARTET – M. Christian PILLER à Mme Anne-Marie FARRUDJA.

Etaient excusées : Mme Sandra DEMOUGIN

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Mme Cécile LANA comme secrétaire de séance.

1. Décisions modificatives - Budget principal et budgets annexes

Suite au changement des logiciels de comptabilité et de paie, les services comptables de la Commune ont rencontré un problème de configuration entraînant une défaillance des systèmes d'alerte.

De ce fait, les crédits inscrits au budget 2014 concernant la masse salariale ont été dépassés au niveau des budgets annexes.

En conséquence, Monsieur le Maire propose les décisions modificatives suivantes afin de pouvoir procéder au paiement des salaires de décembre.

Afin d'équilibrer au mieux les budgets annexes, les décisions modificatives proposées intègrent également d'autres éléments :

- La CAF a modifié les modalités de versement de ses subventions en cours d'année et la Commune n'a perçu que 70 % des acomptes au niveau des crèches au lieu de 90 % habituellement ;
- Des appels de cotisations relatifs à l'assurance statutaire, normalement réalisés en débit d'office ne sont toujours pas intervenus. Correspondant à l'exercice 2014, il est préférable de les mandater dès maintenant.

Après explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** les décisions modificatives ci-dessous



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 décembre 2014

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET CRECHE LES P'TITS MOUSSES	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
Article - Fonction				
011 - Charges à caractère générale	3 000 €	0 €	0 €	0 €
60632 - 64 - Fournitures de petits équipements	2 000 €			
62871 - 64 - Remboursement de charges à la collectivité	1 000 €			
012 - Charges de personnel	0 €	3 000 €	0 €	0 €
		3 000 €		
64111 - 64 - Rémunération principale				
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	0 €	0 €	7 000 €	0 €
7066 - 64 - Redevances et droits des services			7 000 €	
74 - Dotations, subventions et participations	0 €	0 €	30 000 €	37 000 €
74741 - 64 - Communes membres du GFP				37 000 €
7478 - 64 - Autres organismes			30 000 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 000 €	3 000 €	37 000 €	37 000 €
	0 €		0 €	

ECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET BERGAMOTE - MIRABELLE	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
Article - Fonction				
011 - Charges à caractère générale	3 000 €	0 €	0 €	0 €
60632 - 64 - Fournitures de petits équipements	2 000 €			
62871 - 421 - Remboursement de charges à la collectivité	1 000 €			
012 - Charges de personnel	0 €	51 000 €	0 €	0 €
64131 - 421 - Rémunération		16 000 €		
6455 - 421 - Cotisations pour assurance du personnel		35 000 €		
74 - Dotations, subventions et participations	0 €	0 €	15 000 €	63 000 €
74741 - 421 - Communes membres du GFP				48 000 €
74741 - 64 - Communes membres du GFP				15 000 €
7478 - 64 - Autres organismes			15 000 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 000 €	51 000 €	15 000 €	63 000 €
	48 000 €		48 000 €	



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 décembre 2014

DECISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET COMMUNE DE BLAINVILLE-SUR-L'EAU	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
Article - Fonction				
011 - Charges à caractère générale	30 000 €	0 €	0 €	0 €
60612 - 814 - Energie électricité	15 000 €			
60613 - 213 - Chauffage urbain	15 000 €			
012 - Charges de personnel	70 000 €	0 €	0 €	0 €
64111 - 12 - Rémunération principale	10 000 €			
64111 - 820 - Rémunération principale	10 000 €			
64162 - 421 - Emplois d'avenir	10 000 €			
6451 - 020 - Cotisation à l'URSSAF	10 000 €			
6451 - 12 - Cotisation à l'URSSAF	10 000 €			
6451 - 421 - Cotisation à l'URSSAF	10 000 €			
6451 - 820 - Cotisation à l'URSSAF	10 000 €			
65 – Autres charges de gestion courante	0 €	0 €	0 €	100 000 €
657363 - 421 - Subventions de fonctionnements aux budgets annexes				48 000 €
657363 - 64 - Subventions de fonctionnements aux budgets annexes				52 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	100 000 €	0 €	0 €	100 000 €
		-100 000 €		100 000 €

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance de ce conseil.

